

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N°** 3413

15 novembre **2014**

SOMMAIRE

125 Obs Holdco S.à r.l	Immosa S.à r.l
Aphrodite S.à r.l	Jefferies Umbrella Fund163782
Asteria S.A	
Benneman S.A163824	Kinetic Investments S.à r.l
Family Partners S.à r.l163780	Kingreal Company S.A163778
FFP Capital Partners S.à r.l	
Fidima S.A163784	
Gedefina Holding S.A163778	Magenta S. à r.l
Gedefina Holding S.A163778	-
Gedefina Holding S.A163779	ment) S.C.A163781
Gedefina Holding S.A163779	MSE S.A163781
Gedefina Holding S.A163778	Pige S.A163824
Gerüstebau Hennen S.A	Sankaty Star S.à r.l
Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l.	SHCO 94 S.à r.l
163805	SHINU International163783
Groupe HALBERG S.A	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care
Groupe Orion S.A	III S.à r.l
Heliobuild S.A	Société Civile Immobilière Niederterhaff
Hemelbaan S.A	163804
Hills Place S.à r.l	Solaria Invest S.à r.l
Hoist Media S.à r.l163780	SOSTNT Luxembourg S.à r.l163783
Hospodar S.A163785	Sources Rosport
HRB Global Holdings S.à r.l	Sources Rosport
H & R S.à.r.l	St Maurin, Legretto
HR SERVICER S.à.r.l	Susquehanna Europe Holdings Limited . 163785
Illinois163781	Western Technology S.A



Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161489/9.

(140182668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161490/9.

(140182976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161491/9.

(140182977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Groupe HALBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.567.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2012

L'Assemblée accepte la démission Server Group Europe S.A. du poste de commissaire aux comptes de la société.

La société Luxembourg Offshore Mangement Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22 206 et ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élue au poste de Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Référence de publication: 2014161484/13.

(140184182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Kingreal Company S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGREAL COMPANY S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014162492/14.

(140184397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161492/9.

(140182978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161493/9.

(140182979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Gerüstebau Hennen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.164.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161494/9.

(140184324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 409.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161528/10.

(140183438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

FFP Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.040.

Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 10 septembre 2014.

Le siège social a été transféré du 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Veuillez noter que le domicile professionnel de Mr Jonathan LEPAGE se trouve désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FFP Capital Partners S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014162357/17.

(140185008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Family Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 116.096.

_

Cession de parts sociales

Little Brother société Anonyme, propriétaire de 89 parts sociales de la société FAMILY PARTNERS S.A.R.L ayant son siège social au 36, côte d'Eich, L1450 Luxembourg, a cédé en date du 05 Août 2014 une part sociale à Madame Karine T'Serstevens, résidant 56, chaussée de Tervueren à B-1160 Auderghem.

Pour la société I la mandataire

Référence de publication: 2014161444/13.

(140184313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Groupe Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161515/10.

(140184335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Hoist Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.417.

En date du 6 août 2014, les époux Ryan ont signé un contrat de transfert de propriété ayant la teneur suivante:

Monsieur Alexander Milo RYAN, détenteur de 6.250,- parts de la société Hoist Media S.à r.l. (ou 50% des parts sociales), désire transférer la totalité des parts qu'il détient à Madame Zoë Leath RYAN demeurant au 70 King Street, SC 29401 Charleston (USA), qui les accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014161529/13.

(140183547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Magenta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 141.085.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 29 Avril 2014 que: L'assemblée accepte la démission de:

- Melle Radia Taddrart, née le 17 Novembre 1985 à Epinal (France), résidant professionnellement au 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 29 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Pour Magenta S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014161677/18.

(140184207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



Heliobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8318 Capellen, 14, rue Henri Funck.

R.C.S. Luxembourg B 120.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HELIOBUILD S.A.

Référence de publication: 2014161540/10.

(140183227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Hemelbaan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161541/10.

(140183374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Illinois, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 165.392.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2014161555/16.

(140183677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Medinvest International (Invecom Management) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 76.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161704/9.

(140183452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

MSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 85.349.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161722/9.

(140183444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



L & P Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014161631/10.

(140183241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Jetmoon, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.703.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2014161600/16.

(140183701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 Juillet 2014

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Huw TUCKER, résidant professionnellement Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3BJ, comme administrateur en remplacement de Monsieur Anthony BARRETT, démissionnaire.
 - que Monsieur Huw TUCKER termine le mandat de son prédécesseur.
 - de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Huw TUCKER.

Certifié conforme et sincère

Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014161598/16.

(140183868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Aphrodite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.550.000,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.019.

L'adresse du gérant Raymond HIGHMANN est la suivante:

24, Avenue de la Costa, MC - 98000 Monaco

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014162113/12.

(140185290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.



Asteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014162123/12.

(140184662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Sources Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161921/10.

(140184311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014161919/11.

(140183613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Sources Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161922/10.

(140184312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

SHINU International, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 106.246.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2014161890/11.

(140183053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



St Maurin, Legretto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014161858/11.

(140183854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Solaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.121.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161855/10.

(140183030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014161852/10.

(140183992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Sankaty Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SHCO 94 S.à r.l.).

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 189.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161844/10.

(140183722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Fidima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle de Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 123.799.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels et annexes au 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 février 2014 sous la référence L140034327 doivent être considérés comme nuls et dès lors rectifiés par les présents comptes annuels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDIMA S.A.

Référence de publication: 2014161455/13.

(140183575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



Hospodar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.306.

Christophe BLONDEAU, Philippe RICHELLE et Cornelia METTLEN ont informé la société HOSPODAR S.A. (RCS B 74.306) qu'ils ont mis un terme à leur mandat d'administrateur avec effet au 11 octobre 2014.

H.R.T. Révision S.A. a informé la société HOSPODAR S.A. qu'elle a mis un terme à son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 11 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161543/13.

(140183990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

HR SERVICER S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. H & R S.à.r.l.).

Siège social: L-5698 Welfrange, 19, Reimecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 78.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161545/10.

(140183479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

HRB Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.974.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161546/10.

(140184203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Immosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161560/10.

(140183483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.805.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161870/11.

(140183651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.



Western Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie Adélaïde. R.C.S. Luxembourg B 31.982.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WESTERN TECHNOLOGY S.A. (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie Adelaïde, constituée suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 octobre 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 96 du 26 mars 1990, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.982.

Une refonte des statuts a été réalisée par acte du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 2 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 920 du 6 mai 2011.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy;

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- l. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;
- II. Ils se désignent comme liquidateurs de la société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, ils assument irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

- III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.



Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1 er octobre 2014. Relation: DIE/2014/12409. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158419/66.

(140178689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

125 Obs Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 150.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 189.272.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of September.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Blackstone OBS Investment Partners L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, under number MC-75425 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Flora Siegert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 September 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of 125 OBS HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 189.272 (the "Company"), incorporated on 23 July 2014 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all fifteen thousand (15,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions on the below agenda (the "Agenda") can be validly taken by the Sole Shareholder:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and thirty five thousand British pounds (GBP 135,000) so as to bring it from its current amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000) to one hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 150, 000) by the issue of fifteen thousand (15,000) new class B shares, fifteen thousand (15,000) new class D shares, fifteen thousand (15,000) new class E shares, of fifteen thousand (15,000) new class F shares, fifteen thousand (15,000) new class G shares, fifteen thousand (15,000) new class I shares and fifteen thousand (15,000) new class J shares of a par value of one British pound (GBP 1) each and for a total subscription price of one hundred and thirty five thousand British pounds (GBP 135,000); subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in cash.

- B. Reclassification of the fifteen thousand (15,000) existing shares into fifteen thousand (15,000) Class A Shares.
- C. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to increase the share capital of the Company from fifteen thousand British pounds (GBP 15,000) to one hundred and fifty thousand British pounds (GBP 150,000) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each, divided into ten classes of shares of fifteen thousand (15,000) shares each, so that article 5 reads as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand British pounds (GBP 150,000) divided into a total of one hundred and fifty thousand (150,000) shares (the Shares) with a nominal value of one British pound (GBP 1,-) each, divided into classes as follows (each a Class and together the Classes):



```
15,000 Class A Shares,
15,000 Class B Shares.
```

15,000 Class C Shares,

15,000 Class D Shares,

15,000 Class E Shares,

15,000 Class F Shares,

15,000 Class G Shares,

15,000 Class H Shares,

15,000 Class I Shares, and

15,000 Class | Shares,

and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class | Shares).
- 5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders (the General Meeting)) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 5.5. The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

- 5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
 - 5.9. For the purposes of this article 5 and article 15, the following terms shall bear the following meaning:

Available Amount shall have the meaning set out in paragraph 5.5 of these Articles;

Cancellation Value Per Share shall have the meaning set out in paragraph 5.6 of these Articles;

Interim Accounts means the Interim Accounts of the Company at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than [eight (8) days] before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares;

and for the purposes of paragraph 5.5 the following abbreviations shall have the following meaning:

AA = Available Amount

 CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

D. Consequential Amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a new paragraph 15.4, 15.5 and 15.6 which read as follows:



- " **15.4.** A share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- **15.5.** The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.
- **15.6.** In the event of a dividend declaration, such dividend, with respect to each financial year, shall be allocated and paid as follows:
- (i) an amount equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- (ii) an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- (iii) an amount equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- (iv) an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- (v) an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- (vi) an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- (vii) an amount equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then (viii) an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- (ix) an amount equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- (x) an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class I Shares, then
- (xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."
 - E. Amendment and Restatement of the articles of incorporation of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder passes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and thirty five thousand British pounds (GBP 135,000) so as to bring it from its current amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000) to one hundred and fifty thousand British pounds (GBP 150,000) by the issue of fifteen thousand (15,000) new class B shares, fifteen thousand (15,000) new class C shares, fifteen thousand (15,000) new class D shares, of fifteen thousand (15,000) new class E shares, fifteen thousand (15,000) new class G shares, fifteen thousand (15,000) new class H shares, fifteen thousand (15,000) new class I shares and fifteen thousand (15,000) new class J shares of a par value of one British pound (GBP 1) each.

Thereupon, the fifteen thousand (15,000) new class B shares, fifteen thousand (15,000) new class C shares, fifteen thousand (15,000) new class D shares, of fifteen thousand (15,000) new class E shares, fifteen thousand (15,000) new class F shares, of fifteen thousand (15,000) new class G shares, fifteen thousand (15,000) new class H shares, fifteen thousand (15,000) new class I shares and fifteen thousand (15,000) new class J shares have been subscribed by Blackstone OBS Investment Partners L.P. represented by Maître Flora Siegert, prenamed, pursuant to a proxy dated 22 September 2014 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The total subscription price of the new shares has been fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and thirty five thousand British pounds (GBP 135,000).

The meeting resolved that an amount of one hundred and thirty five thousand British pounds (GBP 135,000) is allocated to the share capital of the Company.

Proof of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to re-classify the fifteen thousand existing shares into fifteen thousand (15,000) new class A Shares.



Third Resolution

Consequently to the resolutions above, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so that article 5 of the articles of association of the Company reads as set forth in the above Agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a new paragraph 15.4, 15.5 and 15.6 that read as set forth in the above Agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company (the "Articles") so that the Articles read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "125 OBS HoldCo S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders (the Shareholders), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.



I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand British pounds (GBP 150,000) divided into a total of one hundred and fifty thousand (150,000) shares (the Shares) with a nominal value of one British pound (GBP 1,-) each, divided into classes as follows (each a Class and together the Classes):

15,000 Class A Shares, 15,000 Class B Shares, 15,000 Class C Shares, 15,000 Class D Shares, 15,000 Class E Shares, 15,000 Class F Shares, 15,000 Class G Shares,

15,000 Class H Shares,

15,000 Class H Shares,

15,000 Class I Shares, and

15,000 Class J Shares,

and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares).
- 5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders (the General Meeting)) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 5.5. The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

- 5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
 - 5.9. For the purposes of this article 5 and article 15, the following terms shall bear the following meaning:

Available Amount shall have the meaning set out in paragraph 5.5 of these Articles;

Cancellation Value Per Share shall have the meaning set out in paragraph 5.6 of these Articles;

Interim Accounts means the Interim Accounts of the Company at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than [eight (8) days] before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares:

and for the purposes of paragraph 5.5 the following abbreviations shall have the following meaning:

AA = Available Amount

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles



NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.
- 6.2. The Shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole Shareholder (the Sole Shareholder), the Shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of Shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own Shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

II. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board.

- 8.1. Powers of the Board
- (i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.



Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General Meetings and Shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting.
- (ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.
- (x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole Shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

- (i) the Sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the Sole Shareholder or the Sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the Sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and Shareholders to the Company.
 - 13.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. Except if the Company's annual accounts are audited by an approved external auditor in accordance with the requirements of the law (réviseurs d'entreprises agréés), the supervision of the operations of the Company may be, and



shall be, if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

- 14.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.3. The auditors or, as the case may be, the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, shall be appointed by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, of the General Meeting.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up Interim Accounts;
- (ii) the Interim Accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the Interim Accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

- 15.4. A share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 15.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.
- 15.6. In the event of a dividend declaration, such dividend, with respect to each financial year, shall be allocated and paid as follows:
- (xii) an amount equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- (xiii) an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- (xiv) an amount equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- (xv) an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- (xvi) an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- (xvii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- (xviii) an amount equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- (xix) an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- (xx) an amount equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- (xxi) an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class I Shares, then



(xxii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

V. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Share-holders in proportion to the Shares held by each of them.

VI. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Blackstone OBS Investment Partners L.P., une limited partnership régie par le droit des Îles Caymans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caymans, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, sous le numéro MC-75425 (l'"Associé Unique"),

dûment représenté par Maître Flora Siegert, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2014, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. La procuration signée "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de 125 OBS HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15,000), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.272, (la «Société») constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des quinze mille (15,000) parts sociales émises de la Société, de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et que l'Associé Unique peut valablement statuer sur l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») énoncé ci-dessous:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent trente-cinq mille livres sterling (GBP 135.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à cent cinquante mille livres sterling (GBP 150.000) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe B, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe D, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe E, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe E, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe G, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe H, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe I et quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune pour un prix total de souscription de cent trente-cinq mille livres sterling (GBP 135.000); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en numéraire.

B. Reclassification des quinze mille (15.000) parts sociales existantes en quinze mille (15.000) parts sociales de classe A.

C. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la société afin de d'augmenter le capital social de la société de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à cent cinquante mille livres sterling (GBP 150.000) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, divisé en dix (10) classes de quinze mille (15.000) parts sociales chacune, de sorte que l'article 5 des statuts de la Société ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille livres sterling (GBP 150.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales (les Parts Sociales ou les Parts) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, divisé en classes (chacune une Classe et ensemble les Classes) comme suit:

```
15.000 Parts Sociales de Classe A;
15.000 Parts Sociales de Classe B;
15.000 Parts Sociales de Classe C;
15.000 Parts Sociales de Classe D;
15.000 Parts Sociales de Classe E;
15.000 Parts Sociales de Classe F;
15.000 Parts Sociales de Classe G;
15.000 Parts Sociales de Classe H;
15.000 Parts Sociales de Classe H;
15.000 Parts Sociales de Classe J;
15.000 Parts Sociales de Classe J;
```

- et avec les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Classes par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la ou les Classes concernées. En cas de rachat et d'annulation d'une ou plusieurs Classes, ces rachat(s) et annulation(s) doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).
- 5.4. En cas de réduction du capital par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu au paragraphe 5.3.) cette Classe donnera droit aux porteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (dans les limites du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale)) et les porteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part de la Classe concernée détenue par eux et annulée.
- 5.5. Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, augmenté par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes devant être annulées mais réduit de (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + PR + RC) - (P + RL)$$

- 5.6. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.
- 5.7. Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible pour la Classe en question au moment de l'annulation de la Classe, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale de la manière prévue pour la modification des Statuts étant toutefois entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur au Montant Disponible.



- 5.8. La Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Parts de la Classe en question.
- 5.9. Pour les besoins de cet article 5 et pour les besoins de l'article 15 des Statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

Montant Disponible a la signification indiquée au paragraphe 5.6 des Statuts;

Compte Intérimaires visent les Compte Intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente;

Date des Comptes Intérimaires indique une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe concernée;

et pour les besoins du paragraphe 5.5, les abréviations suivantes ont la signification suivante:

MD: Montant Disponible

BN: bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

PR: toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC: le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe devant être annulée

P: pertes (y compris les pertes reportées)

RL: toute somme devant être placée en réserve en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.»

- D. Modification en conséquence de l'article 15 des statuts de la société par insertion d'un nouveau paragraphe 15.4, 15.5 et 15.6 de la teneur suivante:
- « 15.4. Un compte de prime peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.
- **15.5.** Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil et en temps et lieu qu'il appartiendra au Conseil de déterminer. Le Conseil peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.
 - 15.6. Dans le cas où un dividende est déclaré, ce dividende sera alloué et payé comme suit:
- (i) un montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts émises de Classe A sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata de leurs Parts de Classe A; puis
- (ii) un montant égal à 0,15% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe B sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe B au pro rata de leurs Parts de Classe B; puis
- (iii) un montant égal à 0,20% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe C sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe C au pro rata de leurs Parts de Classe C; puis
- (iv) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe D sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe D au pro rata de leurs Parts de Classe D; puis
- (v) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe E sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe E au pro rata de leurs Parts de Classe E; puis
- (vi) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe F sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe F au pro rata de leurs Parts de Classe F; puis
- (vii) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe G sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe G au pro rata de leurs Parts de Classe G; puis
- (viii) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe H sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata de leurs Parts de Classe H; puis
- (ix) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe I sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe I au pro rata de leurs Parts de Classe I; puis
- (x) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe J sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe J au pro rata de leurs Parts de Classe J; puis
- (xi) le solde du montant total distribué sera alloué en intégralité aux actionnaires de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (c.à.d. les Actions de Classe J en premier, puis s'il n'y a pas d'Actions de Classe J, les Actions de Classe I et dans cette ordre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A).»
 - E. Modification et refonte des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent trente-cinq mille livres sterling (GBP 135.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à cent cinquante mille livres sterling (GBP 150.000) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe B, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe D, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe D, quinze mille



(15.000) nouvelles parts sociales de classe E, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe F, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe G, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe H, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Ensuite, les quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe B, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe C, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe D, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe E, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe F, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe G, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe H, quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe I et les quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe J ont été souscrites par l'Associé Unique représenté par Maître Flora Siegert, précitée, en vertu d'une procuration en date du 22 septembre 2014 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui).

Le prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été entièrement payé par voie d'un apport en numéraire d'un montant de cent trente-cinq mille livres sterling (GBP 135.000).

L'assemblée a décidé d'allouer un montant de cent trente-cinq mille livres sterling (GBP 135.000) au capital social de la Société

La preuve du paiement du prix de souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième Résolution

Reclassification des quinze mille (15.000) parts sociales existantes en quinze mille (15.000) parts sociales de classe A.

Troisième Résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur énoncée dans l'Agenda ci-dessus.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société par l'insertion de nouveaux paragraphes 15.4, 15.5 et 15.6 tels qu'énoncés dans l'Agenda ci-dessus.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "125 OBS HoldCo S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés (les Associés), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également réaliser toute opération se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits réels immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans une entreprise immobilière ou qu'elle qu'en soit la forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.



- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille livres sterling (GBP 150.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales (les Parts Sociales ou les Parts) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, divisé en classes (chacune une Classe et ensemble les Classes) comme suit:

15.000 Parts Sociales de Classe A;

15.000 Parts Sociales de Classe B;

15.000 Parts Sociales de Classe C;

15.000 Parts Sociales de Classe D;

15.000 Parts Sociales de Classe E;

15.000 Parts Sociales de Classe F;

15.000 Parts Sociales de Classe G;

15.000 Parts Sociales de Classe H:

15.000 Parts Sociales de Classe I; et

15.000 Parts Sociales de Classe J,

et avec les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Classes par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la ou les Classes concernées. En cas de rachat et d'annulation d'une ou plusieurs Classes, ces rachat(s) et annulation(s) doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).
- 5.4. En cas de réduction du capital par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu au paragraphe 5.3.) cette Classe donnera droit aux porteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (dans les limites du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale)) et les porteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part de la Classe concernée détenue par eux et annulée.
- 5.5. Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, augmenté par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes devant être annulées mais réduit de (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + PR + RC) - (P + RL)$$

- 5.6. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.
- 5.7. Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et



A sera le Montant Disponible pour la Classe en question au moment de l'annulation de la Classe, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale de la manière prévue pour la modification des Statuts étant toutefois entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur au Montant Disponible.

- 5.8. La Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Parts de la Classe en question.
- 5.9. Pour les besoins de cet article 5 et pour les besoins de l'article 15 des Statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

Montant Disponible a la signification indiquée au paragraphe 5.6 des Statuts;

Compte Intérimaires visent les Compte Intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente;

Date des Comptes Intérimaires indique une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe concernée;

et pour les besoins du paragraphe 5.5, les abréviations suivantes ont la signification suivante:

MD: Montant Disponible

BN: bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

PR: toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC: le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe devant être annulée

P: pertes (y compris les pertes reportées)

RL: toute somme devant être placée en réserve en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

- 6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.
- 6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un Associé unique (l'Associé Unique), les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil.

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.



- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes par deux gérants
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des Associés et Résolutions écrites des Associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.
- (ii), les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblée Générale.
- (ii) Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des Associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les Associés. Les Associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé Unique. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1):

(i) l'Associé Unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;



- (ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé Unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'Associé Unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.
 - 13.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés: ou
 - (ii) si le nombre des Associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises agréé conformément aux obligations de la loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés.
- 14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des Comptes Intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces Comptes Intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des Comptes Intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.
- 15.4. Un compte de prime peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.
- 15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil et en temps et lieu qu'il appartiendra au Conseil de déterminer. Le Conseil peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.
 - 15.6. Dans le cas où un dividende est déclaré, ce dividende sera alloué et payé comme suit:



- (xii) un montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts émises de Classe A sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata de leurs Parts de Classe A; puis
- (xiii) un montant égal à 0,15% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe B sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe B au pro rata de leurs Parts de Classe B; puis
- (xiv) un montant égal à 0,20% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe C sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe C au pro rata de leurs Parts de Classe C; puis
- (xv) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe D sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe D au pro rata de leurs Parts de Classe D; puis
- (xvi) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe E sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe E au pro rata de leurs Parts de Classe E; puis
- (xvii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe F sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe F au pro rata de leurs Parts de Classe F; puis
- (xviii) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe G sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe G au pro rata de leurs Parts de Classe G; puis
- (xix) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe H sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata de leurs Parts de Classe H; puis
- (xx) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe I sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe I au pro rata de leurs Parts de Classe I; puis
- (xxi) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale agrégée des Parts émises de Classe J sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs de Parts Sociales de Classe J au pro rata de leurs Parts de Classe J; puis
- (xxii) le solde du montant total distribué sera alloué en intégralité aux actionnaires de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (c.à.d. les Actions de Classe J en premier, puis s'il n'y a pas d'Actions de Classe J, les Actions de Classe I et dans cette ordre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A).

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Associés.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte. Signé: F. SIÈGERT, C. DELVAUX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46062. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014158425/930.

(140179351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Niederterhaff, Société Civile.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg E 563.

L'an deux mille quatorze.

Le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile Société Civile Immobilière NIEDERTERHAFF, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 563 (NIN 1981 7000 277).

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 2 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 16 mai 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 12 octobre 1989;
- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 13 mai 2005;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 du 17 septembre 2013.

Que le capital social s'élève au montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (€ 992.000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (€ 1.240.-), attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Paul LEESCH, prénommé, sept cent quatre-vingt-quatre parts sociales	78 4
2 Madame Danielle LEESCH, prénommée, quatre parts sociales	4
3 Madame Doris LEESCH, prénommée, quatre parts sociales	4
4 Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, quatre parts sociales	4
5 Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, quatre parts sociales	4
Total: huit cents parts sociales	800

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constatent que le capital social de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (€ 992.000.-) est désormais représenté par neuf cent quatre-vingt-douze mille (992.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les neuf cent quatre-vingt-douze mille (992.000) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:



1 Monsieur Paul LEESCH, prénommé, neuf cent soixante-douze mille cent soixante parts sociales	972.160
2 Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, quatre mille neuf cent soixante parts sociales	4.960
3 Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, quatre mille neuf cent soixante parts sociales	4.960
4 Madame Doris LEESCH, prénommée, quatre mille neuf cent soixante parts sociales	4.960
5 Madame Danielle LEESCH, prénommée, quatre mille neuf cent soixante parts sociales	4.960
Total: neuf cent quatre-vingt-douze mille parts sociales	992.000

Deuxième résolution

Les associés décident ensuite de réduire le capital social à concurrence du montant de QUATRE MILLE CINQ CENTS TRENTE-DEUX EUROS (€ 4.532.-) pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (€ 992.000.-) au montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 987.468.-) par annulation de quatre mille cinq cent trente-deux (4.532) parts sociales et par le remboursement du montant de QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX EUROS (€ 4.532.-) aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 987.468.-), représenté par neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-huit (987.468) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaire. Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

3 Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales		
2 Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	1 Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff,	
quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	neuf cent soixante-sept mille six cent trente-deux parts sociales	967.632
3 Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	2 Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois,	
quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
4 Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	3 Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur,	
quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
5 Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4 Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,	
quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
	5 Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,	
Total: neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-huit parts sociales	quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
	Total: neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-huit parts sociales	987.468

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158308/89.

(140179594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.097.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of September.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gracewell Investments $N^{\circ}4$ S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.845 (the "Sole Member"),



here represented by Me Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 9, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member, representing the entire share capital of Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169.097, incorporated pursuant to a notarial deed on 23 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1628 on 28 June 2012. The articles of association have not been amended yet.

The Sole Member requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

" Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.
- 2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."
 - 2. Full restatement of the articles of association of the Company.
- 3. Assignment of the current managers of the Company to the different classes of managers and appointment of Mr. Andrew Hudson as new class B manager of the Company for an unlimited term.

The Sole Member, represented as stated above, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to amend the corporate object of the Company in order for it to henceforth read as follows:

" Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.
- 2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

Second resolution

The Sole Member resolved to proceed to a full restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:



A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.
- 2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.



- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
 - Art.11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.



14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers, and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.
 - 17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.



- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of 14 the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders



deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Third resolution

The Sole Member resolved to assign the current managers of the Company as follows to the different classes of managers:

- 1. Mr Jeffrey A. Miller, class A manager of the Company for an unlimited term;
- 2. Mr Tony Whiteman, class B manager of the Company for an unlimited term;
- 3. Ms Catherine Koch, class C manager of the Company for an unlimited term,

and to appoint Mr Andrew Hudson, born on 19 September 1976 in Prince George British Columbia, Canada, residing at 17, rue de Nouspelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, as class B manager of the Company for an unlimited term.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gracewell Investment N° 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.845 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Stéphanie Weydert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 septembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.097, constituée selon acte notarié en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1628 en date du 28 juin 2012. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.
- 2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ ou la location de biens immobiliers.»
 - 2. Refonte complète des statuts de la Société.
- 3. Affectation des gérants actuels de la Société aux différentes catégories de gérants et nomination de M. Andrew Hudson comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.
- 2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ ou la location de biens immobiliers.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.
- 2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ ou la location de biens immobiliers.



Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera visà-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.



Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.



Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.
- 17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.



- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'assigner les gérants actuels de la Société comme suit aux différentes catégories de gérants:

- 1. Monsieur Jeffrey A. Miller, gérant de catégorie A pour une durée indéterminée;
- 2. Monsieur Tony Whiteman, gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
- 3. Madame Catherine Koch, gérante de catégorie C pour une durée indéterminée,

et de nommer Monsieur Andrew Hudson, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à 17, rue de Nouspelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais et dépenses

Le montant des frais dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2014. REM/2014/2065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2014. Référence de publication: 2014158803/624.

(140180204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Kinetic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 190.847.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of September.

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine HERMES, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on September 23, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
 - Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Kinetic Investments S.à r.l." (hereafter the "Company").
- **Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.



At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.
- Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.



- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Francine HERMES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 22 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
 - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Kinetic Investments S.à r.l." (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au



contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.



Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.
- Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.



Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1 er octobre 2014. Relation: DIE/2014/12421. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158961/370.

(140180003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 65.881.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 octobre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
 - Monsieur Jelle VAN LEEUWAARDEN, Administrateur-Président, Kennedylaan 6, 6865 BH Doorwerth, Pays-Bas. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019. L'assemblée générale du 13 octobre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
 - AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour BENNEMAN S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014159545/21.

(140181712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Luxpaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 2, rue Léon Thyse. R.C.S. Luxembourg B 113.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 octobre 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014159859/13.

(140181217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 17-19, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 153.143.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161802/9.

(140184248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck